

RAPPORT
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PENDANT L'EXERCICE 1925-1926

PAR
M.MASSIET DU BIEST
ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX, SucCR
37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39 et 18 Rue de Clèves
1926

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE DEPARTEMENTAL

Local. A la suite de mon rapport du 3 mars 1926, appuyé de nombreux plans de M. l'Architecte départemental, M. l'Inspecteur général des archives est venu sur les lieux les 9 et 10 mars 1926. A la suite de son rapport du 19 mars, le projet d'aménagement dans la cour de la rue des Assises d'un grand hall vitré avec vestibule a été abandonné : il a été décidé de porter le rendement linéaire du bâtiment existant à son maximum quitte à élever la hauteur des travées (8 rayons au lieu de 6), de les serrer et de supprimer des cloisons. Le nouveau programme donnerait un rayonnage total de 6232 mètres alors que mon rapport du 3 mars n'en donnait que 4927 mètres.

L'adjudication a lieu le 27 mai et les travaux ont commencé le 17 juin. La reconnaissance des bâtiments de l'aile gauche et surtout les sondages pratiqués ont révélé par la suite qu'il était impossible de construire dans l'aile gauche (côté Meuse) le mur de refend qui devait la consolider.

Le terrain y est bourbeux et le bon sol est à 7 mètres de profondeur. Je limiterai la charge de cette aile et reporterai de plus fortes charges ailleurs car la question de solidité est plus inquiétante que jamais. Au-dessus de la Cour d'Assise notamment le super grenier dont l'aménagement n'était pas prévu sera utilisé. La conséquence lointaine sera la nécessité d'agrandissement dans un délai que je ne puis encore prévoir.

Personnel. Les dépenses pour traitements des quatre Secrétaires des Archives dont un intermittent ont été de 20.664 fr. 25 contre 21.184 fr. 50 en 1924-1925. M. Lannoy a cessé, pour raisons de maladie, de venir travailler depuis le 20 mars dernier. Le triage de la série B s'est trouvé de ce fait interrompu. Il me sera presque impossible de remplacer M. Lannoy en raison de la spécialité du travail et en raison de l'occupation de ses collègues aux travaux urgents de répertoriage définitif ou provisoire des séries modernes.

Classement. Plus encore qu'en 1925, l'éventualité du déménagement a décidé de l'ordre des travaux.

Séries anciennes. Série B. M ; Lacasse, concierge, a regroupé les liasses que je revoyais au fur et à mesure, justice par justice, par ordre alphabétique, en distinguant autant que possible les catégories de registres et les catégories de liasses. Les grosses sous-séries Carignan, Château-Regnault, Mézières, Rethel, Sedan, ont été revues en détail. Les feuilles volantes ont été placées à la suite de chaque groupe dans le seul but de faciliter le déménagement, toute la

partie non inventoriée sera numérotée provisoirement au crayon bleu. La réintercalassions des feuilles volantes du baillage de Charleville et le reclassement chronologique interne de chaque liasse ont été interrompus par le départ de M. Lannoy. La justice de Haybes presque complètement réduite en feuilles volantes a été revue à titre d'essai par moi-même.

Série E et F. Des feuilles volantes des séries E et F (particulièrement notaires) et F (Fonds Coulon) ont été retrouvées jusque dans les séries modernes. Elles ont été réintercales par mes soins à plusieurs reprises. Je prévois qu'il en sera encore retrouvé dans les feuilles volantes de grandes sous-séries de la série B, l'état de pertes des série E et F, sommairement indiqué au crayon en marge de l'inventaire ne sera arrêté qu'après ce travail. (Voyez inventaire).

Séries modernes. Série N. Les procès-verbaux manuscrits au Conseil général antérieurs à 1848, soit 15 registres in-folio, ont été soit reliés à neuf soit encartés dans des reliures neuves à cordons. Une collection de budgets et comptes départementaux a été reliée de 1863 à 1922, Parmi les pièces de dépenses, certaines liasses de feuilles volantes trop difficiles à regrouper et sans intérêt ont été supprimées, les registres de comptabilité du département par Ministère, ont été étiquetés et recollés par M. Gillet (étiquettes roses), puis reclassés en attendant leur placement dans la série P a ôté des registres provenant de la Trésorerie. (Étiquettes blanches).

Série O communale. L'intercalation de titres de propriété triés jusque 1906 est achevée. Des titres du même genre ont été extraits des versements de la Cour des Comptes et attendent leur intercalation.

Série O vicinale. Les registres de comptabilité ont été revus et regroupés par M. Gillet (étiquette verte). Toute la série vicinale est en voie de révision, de répertoriage et de numérotage avant le déménagement par MM. Houpiart et Vuillemont.

Série P. Le répertoire établi en 1923-1924 sera suivi avant le déménagement d'une révision et d'un numérotage par étiquettes.

Série R. J'ai revu moi-même cette série et son répertoire brouillon. Le fait que les liasses ont été constituées et rubriquées une par une en hiver et non par sous-séries, que les sous-séries ne pouvaient être étalées, faute d'espace, a nécessité de nombreux échanges de liasse et des regroupements internes (recrutement, invasion et réquisitions alliées, etc.). Le répertoire et le numérotage seront finis pour le déménagement.

Série S. Le regroupement, le répertoire et le numérotage viennent d'être achevés par MM. Gillet, Vuillemot et Houpiart.

Série T, U, V, X et Y. Ces séries, revues par 1922 par M. Didion, seront numérotées au besoin de façon provisoire. A la série T seront incorporés les dossiers de l'Inspection académique d'avant 1914 revus et triés. A la série U, les versements des registres d'érou et surtout l'énorme masse du versement du Tribunal civil de Rethel : ce fonds, si malmené par la guerre que le transport ne peut pas aggraver son état, a fait déjà l'objet de deux arrivages en camions automobiles, un troisième est en perspective. Aucune suppression n'y est faite, sauf les imprimés et débris de volumes, M. Didion y distingue les procédures civiles, commerciales, criminelles, les adjudications et ventes, les faillites, les Liquidations judiciaires, les successions, etc., dont le détail sera donné plus tard. Quelques liasses de résidus : procédures de l'époque révolutionnaire, de l'ancien régime, de l'élection de Rethel, cahiers de registres de baptêmes et

de décès anciens, ont été constituées et feraient croire que d'importantes quantités de pièces non classées de l'ancien régime y existaient encore avant la guerre de 1914.

Bibliothèque historique et administrative. En dehors de quelques brochures données par leurs auteurs, de quelques volumes de romanciers et poètes ardennais destinés à compléter une collection existante, la principale acquisition a été faite par voie d'échange autorisé par arrêté du 18 mars 1925 : c'est celle des inventaires publiés par les archives de l'Etat à Bruxelles, soit 31 volumes qui ont été reliés dès leur entrée.

La campagne de reliures a été ralentie depuis les prix élevés fixés par le nouveau barème de l'adjudication et la difficulté d'application de ce barème aux reliures de bibliothèque et surtout aux journaux. Mais entre juillet 1925 et mars 1926, toutes les reliures des journaux locaux des cinq arrondissements ont été achevées, sauf une vingtaine de paquets de journaux du chef(lieu (1888-1900), journaux éphémères où les manquants sont plus nombreux que dans les autres et qui seront conservés sous portefeuille : 6.325 francs ont été dépensés ainsi sur les crédits de reconstitution y compris la continuation de la reliure de l'Officiel celle de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartres et des derniers volumes d'histoire locale encore brochés.

Versements. 1^{er} Versements insérés dans le recollement moderne. Elections municipales : 20 liasses, le 15 novembre 1925 ;

Elections aux Tribunaux de commerce, école, etc., 29 liasses, le 24 septembre 1925.

Budgets de 1924 : 10 liasses, le 11 mars 1926, toutes par la 1^{er} Division ?

2^o Versements non insérés dans le recollement moderne. Etats individuels des façons préculturales et remises en culture : 73 liasses, le 29 juillet 1925, par la Direction des Services agricoles.

Demandes de secours temporaires, rapatriement de réfugiés, etc., 40 liasses, 137 registres de formalités par le bureau d'enregistrement de Charleville (Actes judiciaires) le 6 juillet 1926 ;

Coordination des secours, Préventorium du Mont-Verdure, Placements d'enfants dans les Sanatoria et 45 liasses par l'Inspection d'Hygiène sociale, le 11 janvier 1926 ;

Désinfection, listes vaccinales par l'Inspection départementale d'Hygiène, le 21 janvier 1926 ;

Pièces de comptabilité : 5 liasses et 2 registres par le Mont-Verdure ;

Femmes en couches : 17 liasses par la 3^e D., le 20 mars 1926 ;

Assistance médicale gratuite (loi du 15 juillet 1893) : 15 liasses par la 3^e D., le 24 mars 1926 ;

75 liasses de comptes de gestion par le Conseil de Préfecture le 21 avril.

3^e Versements par camions automobiles en vrac : Versements du Tribunal de Rethel précité (Série u), un tiers reste encore à trier ;

Versement de la Sous-Préfecture de Sedan, non encore examiné, mais placé en liasses à la suite de la série M (An 5-1850), 180 liasses et 50 registres.

Réintégrations, dons et acquisitions de documents. Ces derniers continueront à être publiés dans la Nouvelle Revue de Champagne et de Brie, d'après le registre d'entrée. La seule acquisition de 1925-1926 comprend 13 à 14 liasses, c'est la collection formée par feu M. l'Abbé Antoine, auteur de monographies de Ham, de Vireux, formée partie de papiers de familles assez récents, partie d'archives de fabriques, partie de liasses et de registres prélevés dans les mairies de Ham, Chooz, Foisches, Hierges, Vireux-Wallerand, etc., ou dans les fonds de Justice qui y étaient encore déposées (1 pièce parchemin du 15^e siècle, quelques-unes du 16^e, les autres des 17^e, 18^e et 19^e siècles). Ces liasses très disloquées et éprouvées par la guerre ont été acquises en bloc aux héritiers après triage sur place, pour 150 francs. Elles ne comprennent plus la charte originale de Vireux-Wallerand de 1333 (Revue Historique ardennaise, T.IV, p. 71), mais bien une copie qui provient comme l'original peut-être, des archives de la famille de Dermine à Vireux-Wallerand.

M. Valen de la Jaufrier, greffier du Tribunal des dommages de guerre à Charleville, m'a donné un très curieux censier ou « cap brevum » en latin de la Commanderie des Templiers de Prades (Pyrénées-Orientales), daté de 1297, petit volume de 27 folios de parchemin. Je l'ai transmis aux archives de ce dernier département.

Communications, statistique, 1924-1925 et 1925-1926.* 1° Sur place et par correspondances :

Série : B : 17 et 27 ; C : 14 et 9 ; D : néant ; E ! 25 et 23 ; E : supplément : 0 et 10 ; F : 10 et 14. G : 14 et 16 ; H : 7 et 9 ; K recueil : 20 et 16 ; K JO et lois : 37 et 16 ; L : 15 et 23. ; % : 9 et 16 ; N : 6 et 9 ; O : 18 et 20 ; p : aff. com. 51 et 10 ; P : 3 et 5 ; Q : 32 et 15 ; R (avec C.M) 46 et 50 ; S : 12 et 9 ; T : 2 et 22 ; U et V : néant ; X : 8 et 2 ; Z : Guerre 1914-1918 : néant et 1 ; Z : Versements : 16 et 14.

2° Avec déplacements : B : néant et 6 ; C : 2 et néant ; K : 36 et 1 ; L : 2 et 1 ; M : 1 et néant ; N : 4 et néant : 0 : (plans d'alignement) 60 et 33 ; 0 : (affaires communales) 7 et 17 ; 0 : (comptes de gestion) 4 et 18 ; P : 9 et néant ; Q : néant et 3 ; S : 11 et 13 ; T : néant et 4 ; V : néant et 3 ; X : néant et 1.

Ventes d'inventaires. Elles ont produit la somme de 140 fr. Le produit des expéditions a été nul.

Impression de l'inventaire J'ai envoyé à l'impression, le 24 juin, l'inventaire des nouvelles acquisitions de la série E. Ma note à la Direction des Archives du 21 juin 1926, expliquait que l'ordre des travaux d'inventaires avait été modifié pour des raisons d'organisation matérielle du dépôt : la réintercalassions des feuilles volantes du fonds Coulon (Eaux et Forêts) avait d'abord attiré mon attention sur l'inventaire de ce fonds (série F), dont 70 pages manuscrites non définitives sont rédigées. La crainte d'une surprise sur un aussi vaste ensemble m'a fait interrompre le travail. Pour assurer l'épuisement de crédits, j'ai préféré l'inventaire facile et rapide des nouvelles acquisitions des séries E et F, fragments de toute nature que je connaissais de mémoire à la suite de l'inscription sur le registre d'entrée. Ledit inventaire laisse de côté les minutes de notaires provenant des greffes après 1906.

Inspection des archives communales. Mes notes détaillées vous démontrent de plus en plus que l'on manque de sanctions pour faire effectuer par les communes la réfection ou la tenue à jour des inventaires.

Sur le crédit d'encouragement du chapitre 16, une seule prime de 150 francs a été attribuée à M. Petit, instituteur, à Etrepigny. Par exception, à Sormonne, j'ai trouvé, le 30 juin, un dépôt modèle qui pourtant avait un peu souffert de l'invasion.

Dépôt légal. Avant le 31 décembre 1925, date à laquelle le service est passé au cabinet de M. le Préfet, sous la direction de M. Boulquain, Chef de bureau, la statistique était la suivante : pour le 2^e semestre 1925 : Périodiques : 314, non périodiques (brochures diverses) : 22.

Les archives continuent à recevoir, du Cabinet de M. le Préfet, le double des périodiques locaux, des affiches, des photographies.

L'Archiviste départemental,

J. MASSIET DU BIEST